

# En prison, tous ne sont pas égaux

Autor(en): **Klaus, Gregor**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(2005)**

Heft 67

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-971213>

## **Nutzungsbedingungen**

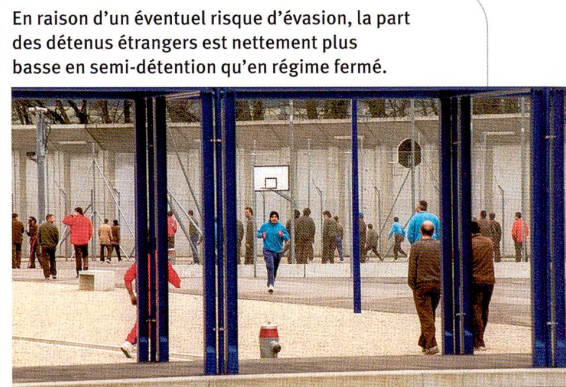
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



En raison d'un éventuel risque d'évasion, la part des détenus étrangers est nettement plus basse en semi-détention qu'en régime fermé.

# En prison, tous ne sont pas égaux

Aujourd'hui, en Suisse, la plupart des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires fermés sont des étrangers. Des ethnologues de l'Université de Berne montrent comment on en est arrivé là et ce que cette situation signifie pour les prisons.

PAR GREGOR KLAUS  
PHOTOS KEYSTONE

Ces quinze dernières années, la part de ressortissants étrangers dans les établissements pénitentiaires suisses est passée de 24 à 50 pour cent. Elle est particulièrement élevée dans les établissements fermés. Dans le pénitencier de Thorberg dans le canton de Berne, par exemple, 80 pour cent des détenus sont des étrangers, issus de plus de cinquante nations. En mars 2000, l'opinion publique a eu l'occasion de se rendre compte des problèmes que représente cette évolution pour les établissements pénitentiaires: les détenus sans passeport suisse avaient alors fait grève pour obtenir notamment davantage de chaînes de télévision étrangères.

Le mouvement des prisonniers n'a pas été couronné de succès. Mais il a éveillé l'intérêt de Hans-Rudolf Wicker de l'Institut d'anthropologie sociale de l'Université de Berne. Ce dernier avait en effet constaté que les prisons suisses et leurs détenus étrangers n'avaient pas encore été théma-

tisés par les sciences sociales. Pour pallier cette lacune, il s'est penché avec ses collaborateurs Christin Achermann, Ueli Hostettler et Jonas Weber sur les raisons de l'augmentation du nombre d'étrangers en milieu pénitentiaire fermé, ainsi que les répercussions pour les détenus, le personnel, l'institution « prison » et l'administration cantonale. Dans le cadre du programme national de recherche « Intégration et exclusion » (PNR 51), les chercheurs ont mené de nombreux entretiens avec des détenus et des employés des établissements pénitentiaires de Thorberg et de Hindelbank, ainsi qu'avec des responsables des autorités d'exécution des peines et du Service des migrations du canton de Berne. Ils ont également analysé des dossiers de prisonniers incarcérés ces dix dernières années.

Toutes les données n'ont pas encore été dépouillées, mais les scientifiques sont notamment en mesure de montrer pourquoi la part de détenus étrangers est aussi élevée en régime fermé. « Comme la plupart des détenus étrangers doivent quitter la Suisse après leur séjour en prison, on considère qu'ils risquent de s'évader et on

les place automatiquement en détention fermée », explique Ueli Hostettler. Alors qu'un Suisse peut être placé en régime ouvert pour le même délit. En semi-détention, la part d'étrangers est ainsi de 40 pour cent, donc nettement plus basse qu'en régime fermé.

## Conséquences sur la réinsertion sociale

Le fait qu'une grande partie des détenus dans les établissements fermés doive quitter la Suisse a des conséquences sur les mesures de réinsertion sociale qui sont censées, selon le Code pénal, les préparer au « retour à la vie libre ». Ces mesures comprennent le soutien dans la recherche d'un logement et d'un travail, ainsi que l'accès aux services sociaux. « Les conceptions et les instruments actuels de réinsertion sociale des détenus en régime fermé ne sont applicables qu'à une part toujours plus réduite d'entre eux », affirme Christin Achermann. Bien que certains responsables et certains établissements s'efforcent d'assumer la mission de resocialisation au-delà des frontières nationales ou de mettre l'accent sur la formation professionnelle et le développement personnel, il serait urgent d'agir, selon elle, afin de rétablir l'égalité de droit entre étrangers et Suisses. « Il manque un concept global garantissant la réinsertion de tous les détenus », estime Ueli Hostettler. ■